

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS «BALCONS, FENETRES ET JARDINS FLEURIS - ÉTÉ 2025»

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par Centre-Alsace Habitat, bailleur social dont le siège est situé à 33 rue de la Houblonnière - 68000 COLMAR, ci-après désigné «l'Organisateur». L'objectif de ce concours est de valoriser l'embellissement des logements.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est ouvert à tous les locataires de Centre-Alsace Habitat. La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participations doivent être envoyées avant la date limite indiquée sur les différents supports de communication du concours, soit le 10 août 2025. Les participants envoient 1 à 3 photos de leur balcon, de leurs fenêtres ou de leur jardin fleuri, en y indiquant leur nom, prénom adresse complète. Adresse mail : communication@cah.coop . Les photos peuvent également être transmises via les réseaux sociaux.

Un jury passera également courant juillet-août 2025 pour repérer les plus beaux balcons visibles de l'extérieur

ARTICLE 4 - SÉLECTION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par notation d'un jury composé de collaborateurs de Centre-Alsace Habitat. Les candidatures seront jugées sur la créativité, la diversité végétale, l'harmonie, l'originalité. Une grille de notation est établie dans ce sens.

ARTICLE 5 - DOTATIONS

Les gagnants recevront un cadeau en rapport avec le jardinage. Les détails des récompenses seront précisés dans la communication du concours.

ARTICLE 6 - ANNONCE DES RÉSULTATS ET REMISE DES LOTS

Le gagnant sera annoncé sur la page Facebook et Instagram de Centre-Alsace Habitat et contacté en message privé.

Les lots pourront être récupérés à Centre-Alsace Habitat - 33 rue de la Houblonnière - 68000 COLMAR

ARTICLE 7 - DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES

En participant, les participants acceptent que les prénoms, nom de la résidence et ville ainsi que les photos des réalisations puissent être publiées sur les réseaux sociaux de Centre-Alsace Habitat (Linkedin ; Facebook Instagram, site internet, flash info...). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, Centre-Alsace Habitat en sa qualité de Responsable de traitement recueille vos informations pour votre inscription à un jeu concours et sur la base de votre consentement.

Aucune donnée personnelle ne sera utilisée à des fins commerciales.

Vos données personnelles, quant à la finalité d'organisation et de gestion du concours sont conservées en base active le temps de l'élaboration du résultat et sont conservées 3 mois en archive intermédiaire à compter de la fin du concours.

Vos données personnelles, quant à la finalité de communication, seront conservées pendant la durée d'exploitation des supports de diffusion de l'image et jusqu'à 10 ans à compter de la fin du concours.

Les données collectées dans le cadre de l'inscription ne seront pas communiquées en dehors de Centre-Alsace Habitat.

Les données ne sont pas transférées hors Union-Européenne.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Enfin vous pouvez disposer du sort de vos données après votre décès. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO par courriel à dpo@cah.coop, sur place ou par courrier postal au 33 Rue de la Houblonnière, 68000 Colmar.

Un justificatif d'identité pourra vous être demandé en cas de doutes raisonnables sur votre identité.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ ET LITIGES

- Ce jeu-concours n'est ni géré, ni sponsorisé par Facebook ou Instagram.
- L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le jeu en cas de force majeure.
- Toute contestation relative à ce concours devra être formulée par écrit à l'Organisateur.

Bonne chance à tous !

